

Département de l'Hérault

Canton de Gignac

Mairie de



VENDEMIAN

4, place de la mairie

34230 Vendémian

Compte-rendu

Conseil Municipal

Du 09 juin 2021

A 19h

Salle du Conseil Municipal

Date de la convocation : 01/06/2021

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 14 (dont un représenté)

L'an deux mil vingt et un et le neuf juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Vendémian, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur David CABLAT, Maire.

Approbation des PV des séances du 16 mars et 08 avril 2021

1. Dénomination et numérotation des voiries

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L 2213-28 du CGCT aux termes duquel « Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la Commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles. »

Les voiries dénommées et numérotées :

Chemin de la clairette

Impasse des tulipiers

Avenue des Poujols

Impasse des Kermès

Chemin des horts

Rue de laval

Avenue du tambourin

Route de Montpellier

Rue le parc des chênes

Impasse du tamarou

Rue des champs des gardes

Rue de la guirale

Avenue du quartier bas

Rue du frau

Rue riche

Rue des soleillades

Impasse du cinsault

Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal d'approuver les dénominations et numérotations des voiries énoncées.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

2. RH – tableau des effectifs 2021

Monsieur le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal d'approuver le tableau proposé.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

3. Tarifs des services périscolaires pour l'année 2021 - 2022

Monsieur le Maire expose que les tarifs des services périscolaires sont inchangés depuis la rentrée scolaire de 2011.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE les nouveaux tarifs de cantine pour l'année scolaire 2021-2022 comme présenté :

Cantine	Prix par repas
Repas enfant	4,20 €
Repas adulte	4,20 €
Accueil des enfants dont les parents fournissent le repas	0,65€

Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal d'approuver les tarifs proposés.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

4. Travaux sur l'éclairage public – programme annuel 2021

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que dans le cadre des travaux prévus sur la commune en 2021, il a été demandé à Hérault Energies d'inscrire au programme « éclairage public 2021 » les travaux suivants :

- Remplacement de l'armoire électrique située rue des barrières et pose d'une horloge astronomique ;
- Remplacement de l'armoire électrique située rue de la guirale et pose d'une horloge astronomique ;
- Remplacement et déplacement de l'armoire électrique située rue des poujols et pose d'une horloge astronomique ;
- Remplacement de l'armoire électrique située au stade et pose d'une horloge astronomique ;
- Remplacement de l'armoire électrique située avenue du tambourin et pose d'une horloge astronomique et pose d'une serrure sur porte de l'armoire.

Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal d'approuver les travaux proposés.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0